



17 juin 2024

Edito : Les revendications syndicales plus que jamais ! - Mouvement INTRA 2024... - Comité de suivi de la voie professionnelle - Adhères et faites adhérer ! - Brèves : Prestations sociales (Garantie locataire ; Prêt bonifié), Savoirs fondamentaux & CAP, Hors classe.

Les revendications syndicales plus que jamais !

Vous le savez, et c'est d'ailleurs pour cette raison que le SNETAA-FO continue de progresser en terme d'adhérents, alors que la plupart des organisations syndicales sont en difficultés, notre ADN c'est le combat exclusivement syndical, notamment contre la dégradation des conditions de travail et pour l'augmentation des salaires ! Oui, pour le SNETAA-FO, et plus largement pour tous les syndicats de la confédération FO, l'indépendance syndicale n'est pas juste un mot, c'est une réalité.

Alors évidemment, dans cette période grave, c'est le moins que nous puissions dire, il n'est pas toujours facile pour nos militants de respecter cette règle qui ne nous autorise pas à appeler à voter pour un parti politique ou pour un candidat à des élections politiques. Bien sûr, à titre personnel, certains de nos militants sont encartés et peuvent participer à une campagne politique, mais cela sans afficher la moindre « bannière » FO. Ils ne peuvent pas non plus rester membres d'une instance directrice de notre organisation s'ils obtiennent un mandat politique. C'est cette exigence, cette discipline collective et individuelle, qui nous permet vraiment de bénéficier de l'indépendance et ainsi d'assumer les mandats que vous nous donnez, quelle que soit la couleur politique de ceux qui gouvernent notre pays.

Mais mener des combats syndicaux, c'est aussi faire de la Politique. Oui, le SNETAA-FO n'est pas une organisation apolitique. D'ailleurs, tout le monde le sait bien, l'engagement syndical est aussi une sorte d'engagement politique. Nous défendons les intérêts matériels et moraux de nos adhérents, comme par exemple lors des combats contre la réforme des retraites, et à ce titre, nous faisons bien de la Politique.

C'est pourquoi il ne fallait pas être surpris de voir ce week-end, dans les manifestations, des drapeaux FO. En Gironde par exemple, notre Union Départementale avait signé **un appel intersyndical** s'intitulant : « Pour le progrès social et la démocratie, les revendications syndicales doivent être entendues ! ».

Nous vous invitons aussi à prendre connaissance de **notre déclaration lue au Comité Social d'Administration Spécial de la Région Académique (3 Rectrices) du mercredi 12 juin 2024.**

Bien évidemment, le SNETAA-FO réaffirme son opposition à toute forme de racisme et de rejet de l'autre, mais nos militants resteront sur le terrain syndical pour porter nos revendications en toute indépendance et défendre les intérêts de nos adhérents, et plus largement, celui de tous les personnels de la Voie Pro !

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !
Le SNETAA-FO compte sur vous !

EM

Mouvement INTRA 2024...

Les résultats du mouvement INTRA sont tombés mercredi 12 juin. Il ne s'agit que des résultats sortis de l'algorithme. Pour les résultats des vœux sur postes spécifiques, comme par exemple sur postes ULIS, c'est parfois un peu plus compliqué d'avoir le résultat. Si besoin, n'hésitez pas à contacter la gestionnaire de votre discipline. Pour rappel, pour les affectations sur des postes à profil, vous savez que c'est l'autorité académique qui décide, après avis des personnels d'encadrement... C'est donc très souvent le choix du Roi ! Et nous constatons au fil des années que l'autorité s'autorise parfois des pratiques hors règles... Nous vous en parlerons davantage un peu plus tard...

Afin d'avoir une vue globale sur le mouvement, et ainsi aussi, peut-être, aider au mieux ceux qui pourraient se retrouver dans une situation catastrophique, nous avons besoin de connaître rapidement un maximum de résultats.

C'est pourquoi nous invitons les collègues ayant participé à l'INTRA 2024 à nous tenir au courant de ce résultat le plus rapidement possible via le questionnaire qu'ils trouveront en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.gle/GtoAC5eaJ894A58S9>



Et c'est aussi via ce questionnaire que ceux qui souhaiteront être accompagnés pour un recours gracieux pourront nous le signifier rapidement.

Ceux qui n'ont pas obtenu de mutation, ou ceux qui, en participation obligatoire, ont obtenu une affectation qu'ils n'avaient pas demandée (mutation en extension), peuvent effectuer un recours administratif jusqu'au 19 juin 2024.

Ils doivent adresser à la DPE une demande motivée via l'application « **COLIBRIS** ».

Nous invitons fortement nos adhérents concernés à choisir d'être assistés par le SNETAA-FO pour former ce recours.

ATTENTION : Pour les mutés sur un vœu formulé et depuis le mouvement 2023, les révisions d'affectation sont analysées uniquement si elles répondent à l'un des motifs mentionnés dans l'article 3 de l'arrêté du 12 octobre 2023, soit décès du conjoint ou d'un enfant, cas médical aggravé du conjoint ou d'un enfant, mutation imprévisible du conjoint ou mesure de carte scolaire.

Vous le savez, cette décision de ne plus tenir compte des situations les plus compliquées, décision prise d'ailleurs de manière très autoritaire par le Secrétaire Général de l'Académie, est pour le SNETAA-FO une preuve supplémentaire de la maltraitance à laquelle doivent faire face les enseignants de l'académie.

Nos élus porteront tous les dossiers, toutes les demandes des adhérents qui auront sollicité le SNETAA-FO ! En attendant, pour aider les collègues à faire un recours et/ou demande de révision d'affectation, nous proposons **un modèle de courrier** qui est en ligne sur notre site Internet.

Attention, il faut bien signifier dans la demande le souhait d'être accompagnés par le SNETAA-FO/FNEC FP-FO. Une copie du recours doit être adressée au SNETAA-FO.

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO.

Comité de suivi de la voie professionnelle

Nous étions invités, ce vendredi 14 juin 2024 au comité de suivi de la voie professionnelle. Le SNETAA-FO, en tant que syndicat majoritaire de l'enseignement professionnel se devait de répondre à cette invitation, non pas pour y apprendre grand-chose sur ce sujet que nous ne saurions déjà, mais bien pour dénoncer encore cette réforme délétère et ses conséquences sur nos conditions de travail.

Premier point abordé, les dispositifs de lutte contre le décrochage : Tous droits ouverts, Ambition emploi et Parcours de consolidation (mesure n°5 du **dossier de presse « Réformer les lycées professionnels »**). Ces dispositifs, mis en place cette année scolaire, n'ont pas encore vraiment montré leur efficacité... d'autant que la problématique devrait être prise en compte bien plus tôt dans la scolarité d'un élève ! Malheureusement, un élève arrive bien souvent en LP parce qu'il a plus ou moins décroché en collège, voire plus tôt encore... La Rectrice l'a enfin reconnu officiellement ce 14 juin, mais rassurons-nous, Gabriel Attal a mis en place le « choc des savoirs » !

S'agissant de la procédure d'élaboration de la carte des formations 2025, il nous a été rappelé qu'elle suivait 4 étapes :

1. Elaboration d'un document de cadrage entre la Région et le Rectorat (La convention dont nous vous avons parlé la semaine dernière... Elle a été votée en plénière du Conseil Régional les 13 & 14 juin)
2. Réunions dans chaque EPLE afin d'analyser la situation de l'établissement à l'aide des outils statistiques (**voir notre « Note aux S1 » du 17 juillet 2023**) et de proposer des axes de transformation. Nous avons bien entendu dénoncé la non existence (ou à la marge) de ces réunions. Le constat a été partagé par la Rectrice qui l'explique par des délais bien trop contraints pour les PerDir... Elle s'est engagée à ce que cette étape se déroule mieux l'année prochaine...Quoi qu'il en soit, 84 projets (de demande d'ouverture seulement...) ont été remontés et passeront à la moulinette de la chambre noire des discussions entre la Région et le Rectorat avant d'arriver, ou pas, à l'étape 3.
3. Présentation de la synthèse des axes de transformation aux acteurs économiques et éducatifs.
4. Définition d'un plan pluriannuel listant les formations non insérantes, celles qui doivent être à valoriser et à développer... Espérons que ce critère d'insertion ne sera pas le seul prisme conduisant à l'élaboration de la carte !

Le dernier point concernait l'année de terminale Bac Pro dès la rentrée prochaine. A ceux qui n'auraient pas encore une vue claire de ce qui nous attend, nous les invitons à revoir **notre tableau de synthèse**. Selon les vœux rectoraux, l'organisation du parcours différencié (les 6 semaines de fin d'année), se fera sous la houlette d'un prof (le « capo chef »...) accompagné d'une équipe de volontaires, qui seront rémunérés pour cette charge de travail via... le pacte !

Nous n'avons cessé de le répéter, cette année de terminale, « en lien avec le projet de l'élève », diminue encore davantage le temps de formation et est sûrement la mesure de la réforme la plus destructrice pour nos LP et nos Bac Pro ! Liquider l'enseignement professionnel sous statut scolaire est l'objectif de ce gouvernement (et aussi des précédents), ne l'oublions pas !

Thierry Clamens

Adhérez et faites adhérer !

La campagne de pré-syndicalisation pour 2024-2025 a débuté. Tous nos collègues de la Voie Pro qui ne sont pas encore adhérents au SNETAA-FO, qui doivent renouveler ou mettre à jour leur adhésion, sont concernés par cette campagne.

Vous le lisez et le constatez tous les jours, nos actions pour l'Enseignement Pro, pour les PLP et CPE, titulaires et contractuels, mais aussi pour tous les personnels de la Voie Pro, se multiplient à tous les niveaux, et nous avons besoin, afin de gagner encore en efficacité, du soutien du plus grand nombre possible de collègues.

Et bien entendu, le premier soutien que peut apporter un collègue au SNETAA-FO, c'est son adhésion.

Bien évidemment, adhérer au SNETAA-FO est un acte individuel qui peut avoir un intérêt personnel, comme par exemple celui de recevoir des conseils pour les mutations ou les promotions, mais aussi pour faire des recours, de plus en plus nécessaires. Parfois, malheureusement, les hasards de la vie font qu'on peut se retrouver en difficulté professionnelle et le SNETAA-FO est aussi là pour aider, accompagner, parfois sauver... dans les instances, lors d'audiences ou au sein même des établissements.

Mais adhérer au SNETAA-FO, c'est aussi un acte contribuant au combat collectif.

En effet, pour permettre aux militants d'être constamment sur le pont, il faut leur donner du temps (décharges) et des moyens (cotisations). Et tout cela dépend bien évidemment du nombre d'adhérents de la section syndicale académique...

C'est pourquoi nous avons encore et toujours besoin de vous !

Nous l'écrivons souvent à la fin de nos textes : « Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO » et ce n'est pas une formule de style. Oui, le SNETAA-FO est un outil et nous devons pouvoir compter les uns sur les autres !

Nous espérons donc qu'un nombre croissant de collègues continuera à rejoindre la section du SNETAA-FO de l'académie de Bordeaux, comme cela est le cas depuis 2011 !

Adhérez et faites adhérer au syndicat des personnels de la Voie Pro !

Le SNETAA-FO compte sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !



RÉJUC -TION -17€

PROFITEZ D'UNE RÉDUCTION EXCEPTIONNELLE DE 17 EUROS SUR VOTRE ADHÉSION AU SNETAA-FO POUR L'ANNÉE 2024-2025

ADHÉREZ EN LIGNE !

ADHÉREZ PAR VOIE POSTALE !



Brèves

Prestations sociales (Garantie locataire) :

Pour faciliter la location de votre futur logement dès cette rentrée scolaire, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse a conclu, à titre expérimental, un partenariat avec **CAUTIONEO**. Vous êtes fonctionnaire stagiaire ou titulaire, ou contractuel en CDI, et vous souhaitez conclure un bail dans le parc locatif privé ou intermédiaire, alors vous pouvez bénéficier d'un garant, en seulement 24 heures, à des conditions préférentielles, sous réserve de l'éligibilité de votre dossier, pour le sécuriser et rassurer le propriétaire du logement. Vous n'avez plus besoin de demander l'aide d'un proche. Cette garantie locataire vous donne également un accès privilégié à de nombreuses annonces locatives immobilières dans toute la France.

Prestations sociales (Prêt bonifié) :

Afin de faciliter l'installation des personnels dans un logement dès cette rentrée scolaire, le MEN a conclu, à titre expérimental, un partenariat avec le Crédit social des fonctionnaires pour proposer un prêt d'aide à l'installation. Si vous êtes fonctionnaire stagiaire, titulaire, ou contractuel en CDI, et si vous avez conclu un bail ou acquis un bien immobilier depuis moins de 6 mois, vous pouvez bénéficier d'un prêt de 2 000 à 4 000 €. Ce prêt est assorti d'un taux avantageux de 1%, et peut être remboursé sur une période de 2 à 4 ans. Vous pourrez utiliser ce prêt pour financer tout ou partie de vos frais de déménagement, votre dépôt de garantie, l'achat d'équipements ou des travaux. Pour en bénéficier, il faut aller sur <https://www.csf.fr/ministere-education>

Savoirs fondamentaux & CAP :

La DEPP nous informe que les compétences en « numératie » et en « littératie » de 50 000 élèves de 1^{ère} année de CAP ont été évaluées en septembre 2023. Et les résultats ne vont pas étonner les PLP qui sont en charge de ces classes, mais ils sont quand même terribles : seulement 21,4 % des élèves interrogés présentent une compréhension de l'écrit satisfaisante et seulement 9 % des élèves sont capables de résoudre les problèmes proposés dans le test principal et obtiennent une maîtrise satisfaisante au test d'automatismes mathématiques de seconde professionnelle. Il est bon parfois de rappeler à quel niveau de difficulté sont confrontés les collègues... En espérant que les IEN sauront bien lire cette évaluation et qu'ils en tiendront compte lors des inspections !

Hors Classe :

Pour les promotions 2024 à la hors classe, le Rectorat de Bordeaux nous dit connaître maintenant les contingents par corps (et par sexe !). Dans l'académie de Bordeaux, il y aura notamment 147 PLP promus (49% de femmes) et 27 CPE (80% de femmes). Voir l'agenda en bas à droite de cette page pour le calendrier...

Agenda

Semaine du 17 juin

Tenue des jurys de titularisation

Mercredi 19 juin

Date limite de demande de révision d'affectation

Du 24 au 28 juin

Tenue des comités experts académiques pour les promotions à la hors classe et à la classe exceptionnelle

Mardi 25 juin

Comité Social d'Administration Académique

5 juillet (au plus tard)

Communication des résultats de titularisation aux stagiaires